NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 4 septembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| *Medida Sanitaria mediante la cual se establece la metodología para determinar el período de reentrada (reingreso) - PR pos aplicación de plaguicidas de uso agrícola PQUA registrados en el territorio colombiano* (Mesure sanitaire portant établissement de la méthodologie pour la détermination du délai de rentrée ou délai de sécurité (DS) après application de pesticides chimiques à usage agricole enregistrés sur le territoire colombien) |
| La République de Colombie annonce que la Décision de l'ICA portant établissement de la méthodologie pour la détermination du délai de rentrée ou délai de sécurité (DS) après application de pesticides chimiques à usage agricole enregistrés sur le territoire colombien, notifiée à l'état de projet par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce le 11 avril 2017 au moyen du document G/SPS/N/COL/267, a été publiée en tant que Décision n° 30058 le 14 août 2018.<https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/COL/18_4732_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur  |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Point de contact:Responsable: María Leonisa Ortiz BolivarCalle 28 N° 13A - 15, tercer pisoBogotá, D.C. (Colombie)Téléphone: +(57 1) 606 7676, int. 1566 et 1340Courrier électronique: mortizb@mincit.gov.co mgonzalezs@mincit.gov.co  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**